## L'AIR QUE L'ON RESPIRE

## Situation réglementaire



## Qualité de l'air sur le territoire

En lien avec la crise sanitaire et les restrictions de circulation mises en place en 2020, les concentrations de polluants générés par les activités humaines sont en baisse dans toute la Région et la qualité de l'air s'est plutôt améliorée sur l'année.
Objectif de qualité et valeur cible concernant l'ozone sont toujours dépassés comme sur une grande partie de la zone méditerranéenne à cause principalement des conditions météorologiques estivales (ensoleillement important et fortes températures) favorables à la formation de ce polluant.

Exposition chronique à l'ozone dans l'Hérault**


Le dépassement de la valeur cible par les concentrations en ozone a touché plus de 67\% des habitants de l'Hérault en 2020. Les zones littorales telles que la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or et les territoires situés à l'est du département sont les plus impactés.


## Exposition chronique de la population

| L'année 2020 est une année de rupture brutale des activités humaines impactant la qualité de l'air : la mobilité, les activités économiques... <br> Les cartographies et les évaluations de population exposée en 2020 intègrent des données d’activités estimées. Elles seront actualisées avec les données réelles en 2022. |  |  |  |
| :---: | :---: | :---: | :---: |
| PM 10 | PM/2.5 | NO 2 | $03^{\star *}$ |
|  |  |  | personnes* <br> 74990 personnes* |

[^0]Exposition ponctuelle (nombre d'épisodes de pollution)

| TOTAL | 8 | 3 | 5 | 6 | 0 |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
| PM10 | 6 | 2 | 0 | 1 | 0 |
| $0_{3}$ | 2 | 1 | 5 | 5 | 0 |
|  | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |

Indices de qualité de l'air (distribution annuelle)

| $79 \%$ |  |
| :--- | :--- | 21\%

## LES SOURCES DE POLLUTION (POUR L’ANNÉE 2018)




PARTICULES INFÉRIEURES À 10 MICROMËTRES

PART DES ÉMISSIONS


TENDANGE EN 2018**


ÉMISSIONS/HABITANT


## PART DU TERRITOIRE




PARTICULES INFÉRIEURES
À 2,5 MICROMËTRES
PART DES ÉMISSIONS


TENDANCE EN 2018**

## $--00010$

éMISSIONS/HABITANT


## PART DU TERRITOIRE

$5 \%$
C.A. du Pays de l'Or


OXYDES
D'AZOTE
PART DES ÉMISSIONS


TENDANGE EN 2018**


ÉMISSIONS/HABITANT


16 kg
C.A. du Pays de l'Or


PART DU TERRITOIRE


[^1]

## GAZ À EFFET DE SERRE

## PART DES ÉMISSIONS



TENDANCE EN 2018**


## ÉMISSIONS/HABITANT



## PART DU TERRITOIRE

## 6\%

C.A. du Pays del'Or

## Principaux leviers d'actions



La majorité des émissions provient du transport routier. La seule évolution du parc roulant vers des motorisations plus vertueuses et les progrès technologiques à l'émission ne suffisent pas à réduire efficacement la contribution aux GES de ce secteur. Les émissions totales de GES sont en baisse de 8\% en 2018 par rapport à la situation des 4 dernières années. Favoriser une mobilité multimodale, moins dépendante de la voiture particulière, permettrait de limiter la hausse générale du trafic routier et diminuer ainsi les émissions de polluants qu'il génère. Ce secteur est également le premier émetteur de particules en suspension et de particules fines dans l'agglomération.
L'autoroute A9 compte pour plus du quart des émissions d'oxydes d'azote du territoire.

Ce secteur est le second émetteur de particules fines de type $\mathrm{PM}_{2.5}$ sur le territoire du Pays de l'Or. Le chauffage, dont l'usage d'anciens dispositifs peu efficaces de chauffage au bois, est à l'origine d'une part importante de particules (principalement en hiver). L'amélioration de la performance énergétique des appareils employés contribuerait à réduire les émissions de particules fines et de particules en suspension.

## 

Ce secteur est le troisième émetteur de particules fines sur le territoire. Les particules proviennent en grande partie des activités de construction et de travaux publics. Des actions menées avec les industriels pourraient conduire à une réduction des émissions de ce secteur.

## POUR BIEN GOMPRENDRE

## Émissions et concentrations de polluants, ce n'est pas la même chose



Les émissions de polluants correspondent aux quantités de polluants produites et rejetées par les activités humaines. Elles sont exprimées le plus souvent en kilogrammes ou tonnes par an.


Les concentrations de polluants caractérisent la qualité de l'air que l'on respire : une fois dans l'atmosphère les polluants peuvent se disperser avec le vent, se transformer, interagir entre eux. Elles s'expriment généralement en microgrammes par mètre cube ( $\mu \mathrm{g} / \mathrm{m}^{3}$ ).

De quoi se compose un polluant?
Quel est son impact sur notre santé ou sur l'environnement?
Consultez les réponses sur notre site internet :
www-atmo-occitanie.org


## POUR ALLER PLUS LOIN, EN 2020

- Évaluation de l'efficacité des haies végétalisées sur la qualité de l'air aux abords de l'autoroute A9 à Saint-Aunès. Le dispositif de mesures déployé par Atmo Occitanie est constitué d'une station mobile (dioxyde d'azote, particules en suspension et particules fines) et d'échantillonneurs passifs (dioxyde d'azote). Cette étude se poursuit depuis 2017 en partenariat avec les Autoroutes du Sud de la France.
- Aéroport Montpellier Méditerranée : Réalisation de cartographies des concentrations de dioxyde d'azote, particules en suspension et particules fines sur la plate-forme aéroportuaire et poursuite de l'évaluation des émissions de polluants et gaz à effet de serre sur le site.


## PERSPECTIVES 2021

- Réalisation de campagnes de mesures multi-sites visant à évaluer les concentrations en dioxyde d'azote sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. 40 sites sont retenus pour les prélèvements qui doivent être réalisés sur deux saisons contrastées. Les résultats de l'étude seront disponibles sur atmo-occitanie.org.
- Maintien du partenariat avec l'Aéroport Montpellier Méditerranée par la poursuite de l'évaluation de l'impact de la plate-forme aéroportuaire en termes d'émissions et de concentrations de polluants atmosphériques pour les deux prochaines années.
- Renouvellement de la convention pluriannuelle de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or et Atmo Occitanie.

Accompagnement pour le suivi du P.C.A.E.T. (Plan Climat Air Énergie Territorial), projet territorial visant à réduire les émissions de GES, améliorer la qualité de l'air et réduire les consommations énergétiques.

Accompagnement des acteurs locaux dans le cadre de la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Montpellier.

Toutes les infos sur la qualité de l'air dans l'agglomération sont à retrouver sur notre site :
https://www.atmo-occitanie.org/datavis/34/243400470

Code de l'environnement

## VALEURS RÉGLEMENTAIRES <br> 2020

| POLLUANT | TYPE | PÉRIODE | VALEUR | MODE DE CALCUL |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |

$\mu \mathrm{g} / \mathrm{m}^{3}=$ microgramme par mètre cube, $\mathrm{ng} / \mathrm{m}^{3}=$ nanogramme par mètre cube, $\mathrm{mg} / \mathrm{m}^{3}=$ milligramme par mètre cube
(1) La moyenne glissante est calculée toutes les heures. Les procédures d'information ou d'alerte sont mises en œuvre selon les modalités décrites par les arrêtés préfectoraux en vigueur et/ou la procédure interne de gestion des épisodes de pollution. (2) Le maximum journalier de la moyenne sur 8 heures est selectionne apres examen des moyennes glissantes sur 8 heures, calculées à partir des données horaires et actualisées toutes les heures. Chaque moyenne sur 8 heures ainsi calculée est attribuée au jour où elle s'achève : la première période considérée pour le calcul sur un jour donné sera la période comprise entre 17 heures la veille et 1 heure le jour même et la dernière période considérée pour un jour donné sera la période comprise entre 16 heures et minuit le même jour. (3) L'AOT 40 , exprimé en $\mu g / m^{3}$ par heure, est égal à la somme des différences entre les concentrations horaires supérieures à $80 \mu \mathrm{~g} / \mathrm{m}^{3}$ (soit 40 ppb ) et $80 \mu \mathrm{~g} / \mathrm{m}^{3}$ en utilisant uniquement les valeurs sur une heure mesurées quotidiennement entre 8 heures et 20 heures, durant une période donnée.

## Valeur limite dépassée

La valeur limite est un niveau à ne pas dépasser sil l'on veut réduire les effets nocifs sur la santé humaine etou sur l'environnement.

## Valeur cible dépassée

La valeur cible correspond au niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

## Objectif de qualité non respecté

L'objectif de qualité est un niveau de concentration à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement dans son ensemble.

Réglementation respectée

## SEUIL DE DÉCLENCHEMENT DES ÉPISODES DE POLLUTION

| POLLUANT | TYPE | PÉRIODE | VALEUR | MODE DE CALCUL |
| :---: | :---: | :---: | :---: | :---: |
| Particules en suspension de diamètre < 10 Microns |  | $24 h$ | $80 \mathrm{gg} / \mathrm{m}^{3}$ | Moyenne journalière |
|  |  | $24 h$ | $50 \mathrm{\mu g} / \mathrm{m}^{3}$ | En cas de persistance du dépassement sur 2 jours consécutifs |
|  |  | $24 h$ | $50 \mathrm{\mu g} / \mathrm{m}^{3}$ | Moyenne journalière |
| Dioxyde d'azote |  | Horaire | $400 \mathrm{\mu g} / \mathrm{m}^{3}$ | Moyenne horaire |
|  |  | Horaire | $200 \mu \mathrm{~g} / \mathrm{m}^{3}$ | En cas de persistance du dépassement sur 3 jours consécutifs |
|  |  | Horaire | $200 \mu \mathrm{~g} / \mathrm{m}^{3}$ | Moyenne horaire |
| Ozone |  | Horaire | $180 \mu \mathrm{~g} / \mathrm{m}^{3}$ | En cas de persistance du dépassement sur 2 jours consécutifs |
|  |  | 3h consécutives | $240 \mu \mathrm{~g} / \mathrm{m}^{3}$ | Moyenne horaire |
|  |  | 3h consécutives | $300 \mathrm{mg} / \mathrm{m}^{3}$ | Moyenne horaire |
|  |  | Horaire | $360 \mu \mathrm{~g} / \mathrm{m}^{3}$ | Moyenne horaire |
|  |  | Horaire | $180 \mu \mathrm{~g} / \mathrm{m}^{3}$ | Moyenne horaire |

$\mu \mathrm{g} / \mathrm{m}^{3}=$ microgramme par mètre cube

## (1) Seuil d'alerte

Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de l'ensemble de la population et à partir duquel des mesures doivent immédiatement être prises.

## (4) Seuil de recommandation et d'information

Niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine des groupes de personnes particulièrement sensibles (personnes âgées, enfants en bas âge, patients souffrant d'une pathologie cardiaque ou respiratoire...) et pour lequel des informations immédiates et adéquates sont nécessaires.


## Atmin ) ATMO OCCITANIE, vOTRE OBSERVATOIRE DE L'AIR

## Quelles sont nos valeurs?

Indépendance : notre gouvernance répartit de façon équitable les pouvoirs au sein de notre Conseil d'Administration, composé de quatre collèges : l'État, collectivités, activités émettrices, associations et personnes qualifiées.
Transparence : tous les rapports et études sont mis à disposition du public sur notre site internet
Compétence, efficacité, expertise : l'Observatoire est agréée par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire : nos travaux sont expertisés et audités par le Laboratoire Central de Surveillance de la Qualité de l'Air, le référent technique national du Ministère.

## Abonnez-vous gratuitement sur notre site internet

- Pour être informé de la qualité de l'air dans votre commune, - pour être alerté en cas d'épisode de pollution, - pour connâ̂tre les actualités d’Atmo Occitanie.


## Les missions d'Atmo Occitanie

aSurveiller la qualité de l'air 24h/24 en région Un dispositif régional d'une cinquantaine de sites de mesures combiné à des outils de simulation informatique permet de modéliser les rejets de polluants dans 'air.

or
il
1Prévoir la qualité de l'air Au quotidien une prévision de la qualité de l'air sur toute I'Occitanie pour le jour même et le lendemain est réalisée.

8Informer au quotidien/en cas d'épisode de pollution les citoyens, médias, autorités et collectivités en diffusant ses prévisions et les indices qualité de l'air par commune.

${ }^{2}$

## Accompagner les décideurs, acteurs locaux

Les évaluations menées sont mises en place au travers de conventions pluriannuelles de partenariat avec ses adhérents afin d'améliorer les connaissances sur la qualité de l'air localement et en région.

## CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. À ce titre, les rapports d'études sont librement accessible sur notre site internet.

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie. Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphique, tableaux....) doit obligatoirement faire référence à Atmo Occitanie. Les données ne sont pas rediffusées en cas de modification ultérieure. Atmo Occitanie n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préaable n’aurait été donné.

## NOUS CONTACTER

contact@atmo-occitanie.org
09.69.36.89.53
(numéro CRISTAL - appel non surtaxé)

Agence de Montpellier (siège social)
10 rue Louis Lépine -Parc de la méditerranée
34470 PÉROLS

Agence de Toulouse
10 bis chemin des Capelles
31300 TOULOUSE
@Atmo_0c

C@AtmoOc


[^0]:    Nombre de personnes exposées à un dépassement de l'objectif de qualité
    Nombre de personnes exposées à un dépassement de la valeur cible
    Nombre de personnes exposées à un dépassement de la valeur limite

[^1]:    Source : Atmo Occitanie/ATMO_IRSV4.3_IRS_2018 *Les émissions issues de la biomasse correspondent à la combustion de matières comme le bois, les déchets organiques et les résidus agricoles.
    **Évolution des émissions en 2018 par rapport à la moyenne des quatre dernières années

